

31030 - Insertion professionnelle

**Propositions d'attribution de subvention pour 2019
aux structures en charge de l'accompagnement
professionnel des BRSA et d'approbation des
projets de convention financière à conclure**

Rapport n° CP/2019/028

Service gestionnaire :

L650 - Service accès à l'emploi

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin attribue chaque année des aides financières aux structures en charge de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution de subventions aux opérateurs de l'insertion professionnelle pour 2019.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention financière à conclure avec chacune des structures concernées.

Lors de la séance plénière du 25 juin 2018 (CD/2018/028), le Département du Bas-Rhin a fixé les objectifs 2018-2021 du Plan Départemental pour l'Emploi et l'Insertion (PDEI), en lien avec le circuit court de l'emploi, qui s'articule autour des projections suivantes :

- permettre la remise à la l'emploi de 12 000 allocataires du RSA soit 3 000 chaque année ;
- proposer d'ici 2021 une voie d'insertion à 8 000 allocataires du RSA notamment les plus éloignés de l'emploi soit 2 000 chaque année.

A ce titre, les organismes d'accompagnement professionnel sont financés sur la base d'un cahier des charges validé dans le cadre du PDEI, assurent l'accompagnement des allocataires de RSA pour lesquels ils sont désignés « référents de parcours », et réalisent la formalisation des contrats d'engagement.

Le présent rapport propose l'attribution des subventions pour 2019 pour les opérateurs de l'accompagnement professionnel et pour les quatre partenaires spécifiques que sont Alsace Active, l'URSIEA, Mobilex et la Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg.

Les premiers éléments chiffrés réceptionnés à la fin du 1^{er} semestre 2018 montrent que les objectifs seront bien atteints.

I. Proposition d'attribution des subventions 2019 pour les opérateurs de l'accompagnement professionnel :

Pour la réalisation de leur mission, les opérateurs disposent d'un financement du Département et/ou du Fonds Social Européen, permettant de mobiliser des moyens humains en vue d'assurer les objectifs attendus. Une dotation complémentaire peut être attribuée aux associations intermédiaires pour tout recrutement supplémentaire d'allocataire du RSA.

1) la part fixe :

Financés sur la base d'un cahier des charges départemental validé par l'Assemblée Départementale le 8 décembre 2016 (CD/2016/190), ces organismes assurent

l'accompagnement professionnel des allocataires de RSA pour lesquels ils sont désignés « référents de parcours » et réalisent la formalisation des contrats d'engagement.

Pour la mise en œuvre de ce cahier des charges, le conseiller professionnel (1 ETP) est amené à assurer la mobilisation de 60 allocataires du RSA (sur le périmètre hors EMS) et 70 allocataires du RSA (sur l'EMS) par mois.

Le nombre de places d'accompagnement disponibles dans le Bas-Rhin est de 3 272 et en 2018, plus de 4 000 bénéficiaires du RSA ont été reçus par les structures.

Le tableau annexé au présent rapport précise la subvention qu'il est proposé d'attribuer pour 2019 par structure.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de ces attributions pour 2019 pour un montant total de 1 589 469,00 € répartis entre 30 opérateurs pour l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA.

2) la part variable :

Les associations intermédiaires réalisent l'accompagnement professionnel de bénéficiaires du RSA et constituent également des opérateurs qui recrutent des demandeurs d'emploi, dont des bénéficiaires du RSA. Cette activité consiste en la mise à disposition de personnes en contrat à durée déterminée auprès de particuliers, de professionnels ou de collectivités. Pour le Département, l'enjeu est de faire en sorte que ces associations intermédiaires recrutent le maximum de bénéficiaires du RSA pour les inscrire dans un parcours professionnel actif et leur permettre une sortie du dispositif du RSA.

C'est dans cette perspective que le Département du Bas-Rhin a mis en place en 2014 un mécanisme incitatif de bonus financier encourageant ces associations intermédiaires à recruter davantage de bénéficiaires du RSA dans leur structure.

Compte tenu des dispositions adoptées par la Commission Permanente lors de sa séance du 6 janvier 2014 (CP/2014/59), il est proposé d'attribuer un bonus financier, d'un montant de 19 600 €, à quatre de ces associations intermédiaires pour leur effort d'insertion de 27 bénéficiaires du RSA en 2018.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer pour 2019 des bonus pour un montant total de 19 600 € aux 4 opérateurs concernés.

Le tableau annexé au présent rapport présente les montants des bonus financiers qu'il est proposé de décider d'attribuer aux quatre opérateurs pour l'année 2019.

L'engagement financier 2019 pour les opérateurs de l'accompagnement professionnel s'établirait ainsi à un montant total de 1 609 069 €.

II. Proposition d'attribution des subventions 2019 pour les actions spécifiques

1) Alsace Active

Mis en place par l'État, la Caisse des Dépôts et Consignations et les collectivités territoriales, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) a pour objet d'accompagner et de soutenir les associations et les entreprises solidaires dans leurs stratégies de développement, de projets de consolidation financière et de pérennisation de leurs emplois. Concrètement, le DLA réalise un diagnostic et propose des prestations de conseil adaptées aux besoins de la structure.

Le DLA bas-rhinois est porté par l'association Alsace Active. Son intervention sur tout le département du Bas-Rhin prend la forme d'un financement de missions d'appui-conseil pour lesquelles il est fait appel à des prestataires spécialisés.

De janvier à août 2018, suite à la réalisation de 19 diagnostics de structures de l'économie sociale et solidaire du Bas-Rhin (essentiellement sur leur réorganisation interne, la création et l'émergence de nouvelles activités et la diversification de leurs financements), 17 ont bénéficié d'ingénierie individuelle (ex.: organismes d'insertion, structures culturelles ...) pour un coût moyen/structure de 5 500€. Les 4 principaux secteurs d'intervention sont la culture, l'insertion et l'emploi, l'environnement, le handicap et le Service à la personne.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer pour 2019 à l'association **Alsace Active** une subvention d'un montant de **55 176 €** pour ce dispositif local d'accompagnement.

2) l'URSIEA

Il est proposé à la Commission Permanente de financer l'association URSIEA afin de soutenir l'observatoire social et économique des structures d'insertion par l'activité économique du Bas-Rhin. L'URSIEA transmet également les données chiffrées du suivi des salariés des structures d'insertion.

Dans ce cadre, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer à l'association **URSIEA** une subvention d'un montant de **18 604,80 €** pour cet observatoire social et économique.

3) Mobilex

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de confier à l'association Mobilex la mission de favoriser la mobilité des publics en insertion, dont les bénéficiaires du RSA, afin de faciliter leur accès à l'emploi, aux actions de mobilisation et de formation.

L'association MOBILEX propose trois types d'intervention : le micro transport collectif en voiture (en moyenne 50 personnes par an pour 18 000 km de trajet), la location de cyclomoteurs et de voitures (30 personnes concernées par an) et le conseil en mobilité dont le but est d'amener les bénéficiaires (80 en moyenne par an) à s'engager dans un parcours vers une mobilité autonome contribuant à ne plus opposer mobilité et insertion professionnelle.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer pour 2019 à l'association **Mobilex** une subvention d'un montant de **45 760 €** pour ces actions de mobilité.

4) La Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg

L'objet de la mission confiée à la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Strasbourg par le Département du Bas-Rhin est d'orienter son action en direction de l'appui au placement des bénéficiaires du RSA dans les secteurs et territoires en tension de recrutement ou présentant des opportunités à développer.

Plusieurs axes structurent l'action de la Maison de l'Emploi et de la Formation et constituent les appuis et axes opérationnels proposés au Département du Bas-Rhin au titre de la période 2019-2021 et les deux axes suivants sont prioritaires pour 2019 et financés à hauteur de 24 000 € chacun.

1. L'axe franco-allemand

Courant 2019, il est prévu qu'il soit proposé à l'Assemblée Plénière de décider que le Département du Bas-Rhin devienne membre associé du nouveau programme INTERREG

2019-2021 « Tremplin sur le Rhin » en qualité de partenaire co-financeur. L'objectif de ce programme est de partir des besoins des entreprises allemandes pour donner aux candidats les compléments de compétences adéquats.

La MEF de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin poursuivent également le programme en direction des candidats, initié dans le précédent programme Interreg 360°, en appui notamment sur le réseau des référents ainsi que l'expérimentation autour de la plateforme de covoiturage solidaire, le parcours sur mesure, les recrutements en nombre et les contacts avec les entreprises permettant d'alimenter la plateforme Job Connexion 67.

2. L'axe Charte Entreprises et Quartiers

Cet axe s'organise autour de l'animation et du développement de la Charte Entreprises et Quartiers. L'objectif de 80 entreprises signataires est dépassé (86), 140 actions concrètes ont été mises en place et 200 dans les mois à venir suite aux ateliers entreprises/acteurs de l'emploi.

La MEF de Strasbourg propose pour 2019 de poursuivre le développement de la Charte pour réunir plus d'une centaine d'entreprises et de compléter ce travail par le projet 100% inclusion.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer pour 2018 à la **Maison de l'Emploi et de la Formation de Strasbourg** une subvention d'un montant total de **48 000 €** pour ces deux axes.

Le tableau joint en annexe au présent rapport décline le montant de **167 540,80 €** qu'il est proposé d'attribuer pour 2019 aux quatre partenaires pour les actions spécifiques.

L'engagement financier 2019 pour l'ensemble de ces opérations s'établirait à un coût total de **1 776 609,80 €** décliné comme suit :

	Subventions totales 2019	1^{er} versement 2019	Bonus 2018 pour les associations intermédiaires	Versement des soldes 2019
Accompagnement Professionnel	1 609 069 €	1 112 628,30 €	19 600 €	496 440,70 €
Actions spécifiques accompagnement professionnel	167 540,80 €	117 278,56 €	0 €	50 262,24 €
Total	1 776 609,80 €	1 229 906,86 €	19 600 €	546 702,94 €

Le présent rapport a été soumis pour information aux commissions territoriales les 14 et 17 janvier 2019 et pour avis à la commission thématique Emploi-Insertion-Logement le 21 janvier 2019.

Pour l'ensemble des opérateurs, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention type et spécifiques jointes au présent rapport.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30760	017-6574-564	1 801 410,00 €	1 801 410,00 €	1 776 609,80 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des subventions pour l'année 2019 pour l'ensemble des structures figurant en annexe à la présente délibération à hauteur de 1 776 609,80 € ;

- approuve les termes des projets de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les opérateurs ;

- approuve les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les opérateurs de l'accompagnement professionnel ;

Conformément aux termes de la convention , décide qu'un premier versement d'un montant de 1 229 906,86 €, représentant 70% du montant total des subventions, sera versés à la signature des conventions ;

- décide que des soldes de 546 702,94 € seront versés au cours du dernier trimestre 2019 ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

Frédéric BIERRY